



Suspension provisoire du permis de conduire

Par **Laurent6718**, le **09/01/2010 à 16:47**

Bonjour,rnrnSuite a un contrôle routier, j'ai fait l'objet d'une suspension provisoire du permis de conduire de 2 mois pour usage de stupéfiants. Sur le papier stipulant la rétention est marqué : date à laquelle l'intéressé pourra demander la restitution de son permis (sous réserve de la décision judiciaire à intervenir) 18 janvier 2010. Si je ne reçois ni courrier ni appel téléphonique de la part de la justice d'ici le 18 janvier, puis-je me rendre à la préfecture pour récupérer mon permis ?rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **09/01/2010 à 16:59**

Bonjour, vous oubliez la visite médicale obligatoire dans votre cas avant de pouvoir récupérer votre permis (Article R221-14 du Code de la Route), d'ici la abstinence totale, bon week-end à vous.

Par **Laurent6718**, le **09/01/2010 à 17:29**

Bonjour j'ai effectué la visite médicale il y a 1mois,puis-le récupérer le 18si je n'ai pas de courrier d'ici la?

Par **jeetendra**, le **09/01/2010 à 17:31**

si le résultat est bon il n'y a pas de raison qu'à l'issue de la suspension (Administrative puis judiciaire) vous ne puissiez pas récupérer votre permis, d'ici la patience, bonne soirée à vous.

Par **Laurent6718**, le **09/01/2010** à **17:39**

Le papier reçu lors de mon contrôle fait il office de rétention judiciaire? a une semaine de la fin de suspension je n'ai aucun document ormis l'avis de suspension provisoire et immédiate signé par le sous préfet.merci a vous bonne soirée